



AVIS

Objet: Administration des Ponts et Chaussées – Division de la voirie de Luxembourg – Renouvellement de l’autorisation EAU/AUT//19/1300/M21-1 concernant la gestion des eaux dans le cadre de l’aménagement d’une nouvelle liaison routière de substitution entre la N7 et le CR 123 à Beringen / Mersch – Renouvellement

Il est porté à la connaissance du public que l’arrêté d’autorisation de Madame la Ministre de l’Environnement du 11 août 2023, réf EAU/AUT/19/1300/M21-1/R23.1, portant renouvellement de l’arrêté d’autorisation du 21 juillet 2021, réf EAU/AUT/19/1300/M21-1, relative à la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l’aménagement d’une nouvelle liaison routière de substitution entre la N7 et le CR 123 à Beringen / Mersch est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l’inspection des intéressés pendant la période du 24 août au 2 octobre 2023 inclus.

Mersch, le 23 août 2023

pr. le secrétaire,

le bourgmestre,

